

# LOIS

## LOI n° 2009-1791 du 31 décembre 2009 autorisant la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées (1)

NOR : MAEJ0907309L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées (ensemble un protocole), signée à New York le 30 mars 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre des affaires étrangères  
et européennes,*  
BERNARD KOUCHNER

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2009-1791.

*Assemblée nationale* :

Projet de loi n° 1777 ;

Rapport de M. Lionnel Luca, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 1929 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 28 septembre 2009 (TA n° 341).

*Sénat* :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 632 (2008-2009) ;

Rapport de M. Jacques Blanc, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 163 (2009-2010) ;

Texte de la commission n° 164 (2009-2010) ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 21 décembre 2009 (TA n° 36).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.